

1. Statut de la notification

Définitive

2. Emetteur

Nom AB INBEV
Numéro d'identification 0417-497-106

3. Motif de la notification

Détention d'une participation au moment de l'introduction en bourse

4. Notification par

Des personnes agissant de concert
Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle

5. Personne(s) tenue(s) à notification

Nom	Adresse (pour entités juridiques)
M. Marcel Hermann Telles	
M. Jorge Paulo Lemann	
M. Carlos Alberto da Veiga Sicupira	
BRC SàRL de droit luxembourgeois	3 Boulevard Royal, L-2249, Luxembourg
EPS SA de droit luxembourgeois	488 Route de Longwy, L-1940, Luxembourg
Stichting Anheuser-Busch InBev de droit néerlandais	760 Amstelveenseweg, 1081 JK Amsterdam
Anheuser-Busch InBev SA	1 Grand' Place, 1000 Bruxelles
Rayvax Société d'Investissements SA	19 Square Vergote, 1200 Bruxelles
Stichting Fonds InBev Baillet Latour	Ceresstraat 1, 4811 CA Breda, Nederland
Fonds Verhelst SPRL à finalité sociale	1 Brouwerijplein, 3000 Leuven

6. Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom	Adresse (pour entités juridiques)

i Veuillez compléter "Part II" pour les coordonnées des personnes visées aux rubriques 5 et 6

Part II

7. Date de dépassement de seuil

11/10/2016 (DD/MM/YYYY)

8. Seuil franchi (en %)

45

i Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas donner de données chiffrées à la rubrique 10


9. Dénominateur

2019241973

i Veuillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

10. Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
M. Marcel Hermann Telles		0		0,00%	
M. Jorge Paulo Lemann		0		0,00%	
M. Carlos Alberto da Veiga Sicupira		0		0,00%	
BRC		37.598.236		1,86%	
EPS		99.999		0,00%	
EPS Participations		130.257.459		6,45%	
Stichting Anheuser-Busch InBev		663.074.832		32,84%	
Anheuser-Busch InBev		85.000.000		4,21%	
Brandbrew		405.894		0,02%	
Brandbev		74.498		0,00%	
Mexbrew		60.000		0,00%	
Sous-total		916.570.918		45,39%	
Rayvax Société d'Investissements		484.794		0,02%	
Sébastien Holding		10		0,00%	
Sous-total		484.804		0,02%	
Stichting Fonds InBev Baillet Latour		0		0,00%	
Fonds Baillet Latour		5.485.415		0,27%	
Sous-total		5.485.415		0,27%	
Fonds Verhelst		0		0,00%	
Fonds Voorzitter Verhelst		6.997.665		0,35%	
Sous-total		6.997.665		0,35%	
TOTAL		929.538.802	0	46,03%	0,00%

 Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs, ajouter les sous-totaux par Σ , puis terminer par les détenteurs seuls.
 Pour les "groupes", commencer par la personne physique ou entité juridique détenant le contrôle ultime.
 Les totaux, les sous-totaux et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche [CALCULER] ci-dessous.



B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction						
	Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance DD/MM/YYYY	Date ou délai d'exercice ou de conversion DD/MM/YYYY ou Texte	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Règlement
TOTAL					0	0,00%	+

 Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

TOTAL (A & B)	# de droits de vote	% de droits de vote
CALCULER	929.538.802	46,03%

11. Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

voy. annexe

12. En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

Détenteur cessera de détenir/détiendra à nouveau 0 droits de vote à partir du (DD/MM/YYYY)

13. Information supplémentaire

voy. annexe

Fait à Bruxelles

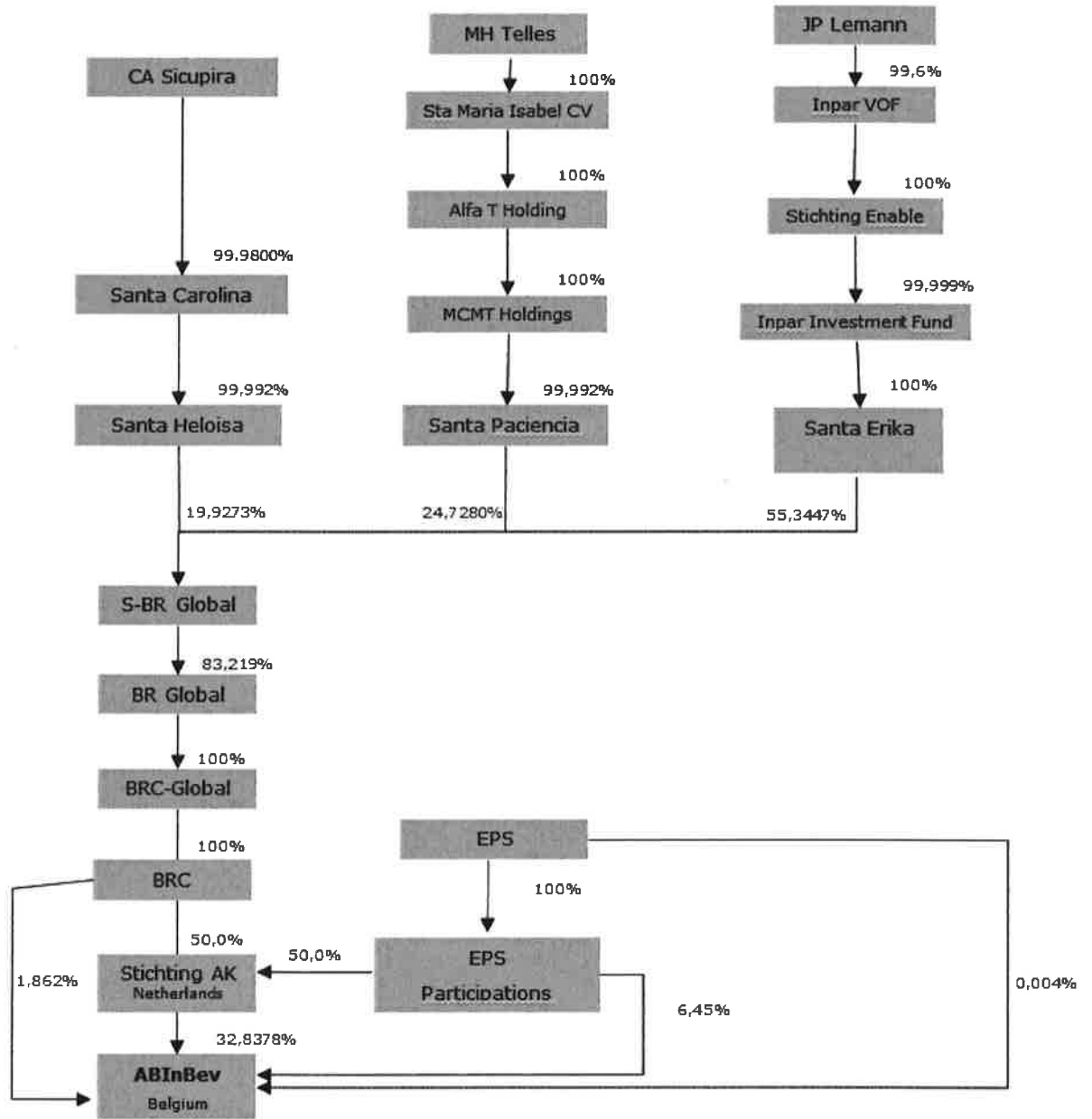
Le 17/10/2016 (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité Signature

Annexe à la déclaration de transparence

a. Commentaires sous le point 11) : accord de concert et structure de l'actionnariat stable d' Anheuser-Busch InBev

- 1) EPS, EPS Participations, Rayvax Société d'Investissements, BRC et la Stichting Anheuser-Busch InBev sont liés par une convention d'actionnaires organisant le contrôle conjoint par EPS, EPS Participations et BRC de la Stichting Anheuser-Busch InBev et instituant un concert avec Rayvax Société d'Investissements.
- 2) Anheuser-Busch InBev et ses filiales Brandbrew, Mexbrew et Brandbev sont contrôlées par la Stichting Anheuser-Busch InBev, elle-même conjointement contrôlée par EPS, EPS Participations et BRC.
- 3) Le Fonds Baillet Latour et le Fonds Voorzitter Verhelst ont également conclu un accord de concert avec la Stichting Anheuser-Busch InBev. Le Fonds Baillet Latour est contrôlé par la stichting de droit hollandais Fonds InBev Baillet Latour. Le Fonds Voorzitter Verhelst est quant à lui contrôlé par la SPRL à finalité sociale Fonds Verhelst.
- 4) EPS Participations est détenue intégralement par EPS qui, pour sa part, ne fait l'objet d'aucun contrôle.
- 5) Le contrôle ultime de BRC est détenu conjointement par Messieurs Jorge Paulo Lemmann, Carlos Alberto da Veiga Sicupira et Marcel Herrmann Telles. Voyez le tableau ci-après pour plus de détails concernant la chaîne de contrôle complète de BRC.
- 6) Sébastien Holding est contrôlée par Rayvax Société d'Investissements.



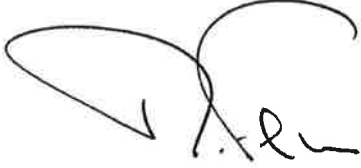
b. Remarques sous le point 13):

- 1) Certificats émis par la Stichting Anheuser-Busch InBev (administratiekantoor) :


EPS détient 1 certificat, EPS Participations détient 331.537.415 certificats et BRC détient 331.537.416 certificats émis par la Stichting Anheuser-Busch InBev. Chacun de ces certificats donne potentiellement droit à 1 action Anheuser-Busch InBev, dont la Stichting Anheuser-Busch InBev est titulaire. Ces certificats ne sont pas repris au point 10) B), sans quoi les droits de vote qu'ils représentent auraient été comptabilisés deux fois.

- 2) Les personnes physiques exerçant le contrôle ultime sur BRC effectuent la déclaration pour le compte des sociétés exerçant un contrôle intermédiaire en amont de BRC, en vertu de l'article 11, §1^{er} de la loi du 2 mai 2007. Etant donné que de très nombreuses sociétés détiennent un contrôle intermédiaire sur BRC sans toutefois détenir de participation dans Anheuser-Busch InBev, ces sociétés n'ont pas été reprises dans le tableau des quotités, mais dans un tableau distinct (voy. ci-dessus).
- 3) EPS effectue la déclaration pour le compte de EPS Participations, sa filiale, en vertu de l'article 11, § 1^{er} de la loi du 2 mai 2007.
- 4) Rayvax Société d'Investissements effectue la déclaration pour le compte de Sébastien Holding, sa filiale, en vertu de l'article 11, § 1^{er} de la loi du 2 mai 2007.
- 5) Anheuser-Busch InBev effectue la déclaration pour le compte de Brandbrew, Mexbrew et Brandbev, ses filiales, en vertu de l'article 11 § 1^{er} de la loi du 2 mai 2007.
- 6) La Stichting Fonds InBev Baillet Latour effectue la déclaration pour le compte de la SPRL à finalité sociale Fonds Baillet Latour, en vertu de l'article 11, §1^{er} de la loi du 2 mai 2007. La Stichting ne détient directement aucune action Anheuser-Busch InBev.
- 7) La SPRL à finalité sociale Fonds Verhelst effectue la déclaration pour le compte de la SPRL à finalité sociale Fonds Voorzitter Verhelst, en vertu de l'article 11, §1^{er} de la loi du 2 mai 2007. La première desdites sociétés ne détient directement aucune action Anheuser-Busch InBev.

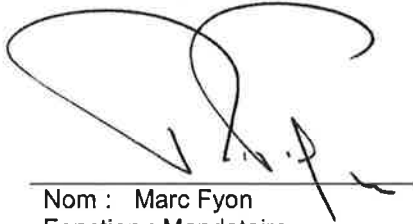
Pour M. Marcel Hermann
Telles,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Fyon', written over a horizontal line.

Nom : Marc Fyon
Fonction : Mandataire

A long, horizontal, slightly curved handwritten flourish or underline in black ink.

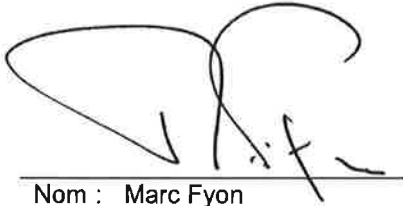
Pour M. Jorge Paulo Lemann

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marc Fyon', written over a horizontal line. The signature is stylized with large loops and a long horizontal stroke at the end.

Nom : Marc Fyon
Fonction : Mandataire

A solid horizontal line drawn below the text 'Fonction : Mandataire'.

**Pour M. Carlos Alberto da
Veiga Sicupira,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Fyon', written over a horizontal line.

Nom : Marc Fyon
Fonction : Mandataire


Pour BRC SàRL,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke.

Nom : Marc Fyon
Fonction : Mandataire

Pour EPS SA,

Nom :
Fonction : Administrateur
(Groupe A)



Nom : Maximilien de Limburg
Stirum
Fonction : Administrateur
(Groupe B)

Nom :
Fonction : Administrateur
(Groupe C)

Pour EPS SA,

Nom :
Fonction : Administrateur



Nom Paul Cornet:
Fonction : Administrateur

Nom :
Fonction : Administrateur

Pour EPS SA,

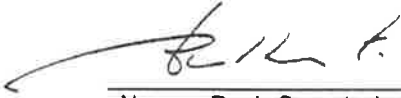


Nom : Grégoire de Spoelberch
Fonction : Administrateur

Nom :
Fonction : Administrateur

Nom :
Fonction : Administrateur

**Pour la Stichting Anheuser-
Busch InBev,**

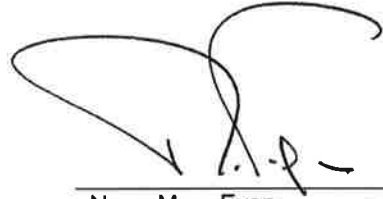


Nom : Paul Comet de Ways
Ruart
Fonction : Class A Director

Nom: Marc Fyon
Fonction : Mandataire de
Roberto Thompson, Class B
Director

**Pour la Stichting Anheuser-
Busch InBev,**

Nom :
Fonction : Class A Director



Nom: Marc Fyon
Fonction: Mandataire de
Roberto Thompson, Class B
Director

Pour Anheuser-Busch InBev
SA,



Nom : **Benoit Loire**
Fonction : VP Corporate Governance
Assistant Corporate Secretary



Nom: **Jan Vandermeersch**
Fonction : Global Legal Director Corporate

**Pour Rayvax Société
d'Investissements SA,**


A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. de P..." with a horizontal line underneath.

Nom :
Fonction : Administrateur

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. de H..." with a horizontal line underneath.


Nom:
Fonction : Administrateur

Pour la Stichting Fonds
InBev Baillet Latour,


A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Loore', written over a horizontal line.

Nom : Benoit Loore
Fonction : Zaakvoerder

Pour le Fonds Verhelst SPRL
à finalité sociale,



Nom : C. MERIAUX
Fonction : SAAR VERHELST



Nom : G. VAN BIEBROEK
Fonction : JOURNAALIER